

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 26 septembre 2024

DCM N° 24-09-26-36

Objet : Cession d'une parcelle communale sise Sente à My à METZ - Sablon.

La SCI DE LA ROSERAI a sollicité la Ville de Metz afin d'acquérir une parcelle communale cadastrée SK n° 164 dans le cadre de leur projet de réhabilitation d'un immeuble à usage professionnel à un usage d'habitation.

En effet, cette parcelle est attenante à celle du bâtiment et couvre partiellement des places de stationnement nécessaires à la bonne réalisation de leur projet. De plus, elle ne présente aucun intérêt à la Ville de Metz.

Il est donc proposé de céder cette parcelle pour un prix de 10 352 €, selon l'évaluation du Service France Domaine.

La cession s'effectuerait hors champ de la TVA, conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'évaluation du Service France Domaine du 29 mai 2024,

VU l'accord de la SCI DE LA ROSERAI du 27 juillet 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** à la SCI DE LA ROSERAI, 4 Chemin de Metz 54800 HATRIZE, la parcelle cadastrée sous :

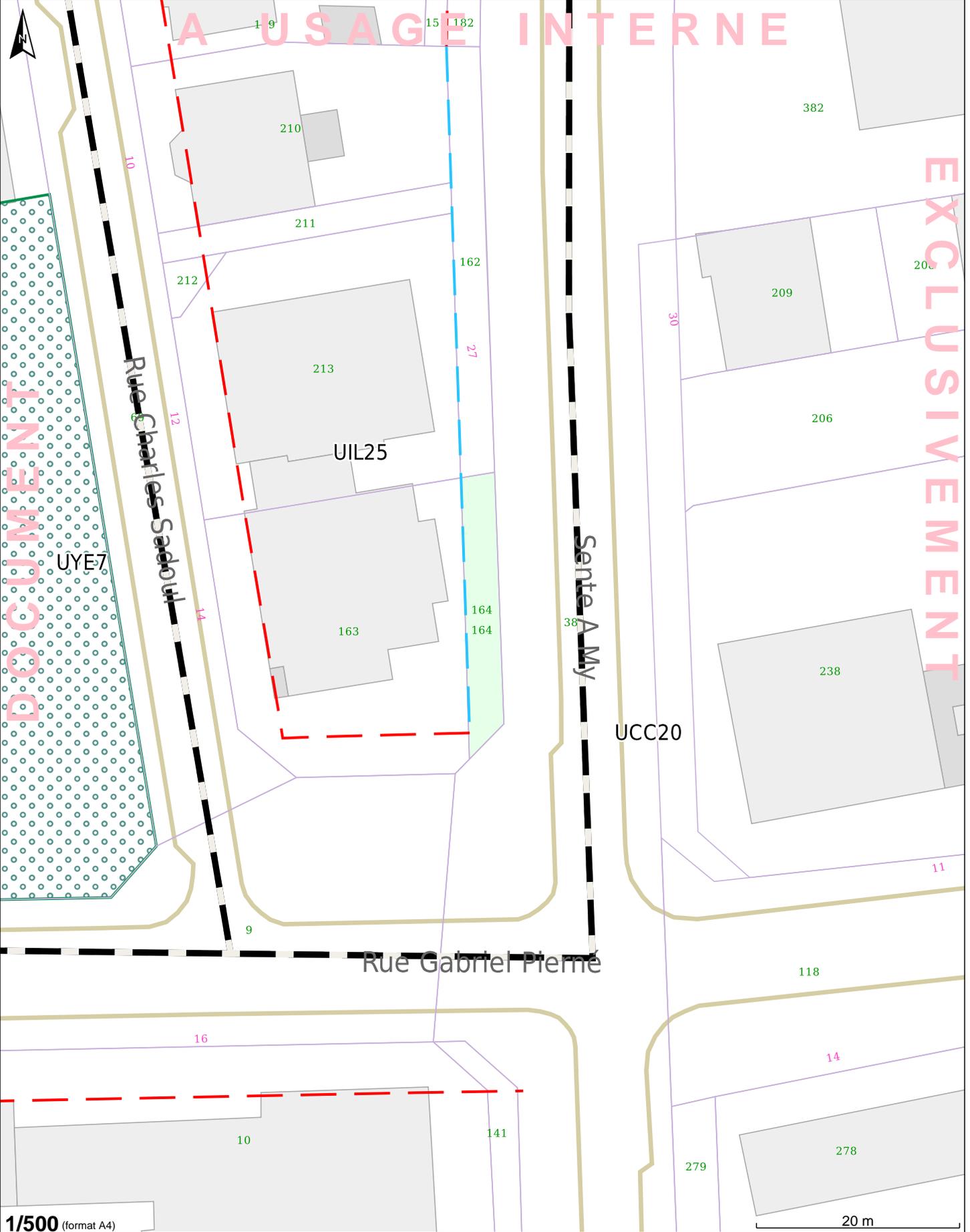
BAN DE SABLON :

Section SK n° 164 – Sente à My – 91 m².

- **DE REALISER** cette cession, hors champ de la TVA, conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, moyennant le prix de 10 352 €, selon l'évaluation du service France Domaine.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations





1/500 (format A4)

COMMUNE DE METZ (Commune et commune nouvelle) - 0001 PL D ARMES J F BLONDEL 57000 METZ (propriétaire)

- Zone PLU
- Emplacement réservé
- Limite de PPR
- Plantation à réaliser
- Espace boisé classé
- / Marge de recul minimale / Alignement / Marge de recul obligatoire / Implantation obligatoire des immeubles/alignement